

TABLEAU COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS (L.A.U., art. 119, 6°)

Type de permis ou de certificats	Validité	Étude	Permis	Certificat	Aucun
1) Permis pour feux d'artifices	1 jour		15\$		
2) Permis de lotissement et d'opération cadastrale					
• pour chacun des lots faisant l'objet d'une opération cadastrale	12 mois		25\$		
3) Cession de terrains pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale sous la forme					
• d'une somme à la Municipalité représentant le pourcentage de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale					8%
• d'un terrain remis gratuitement à la Municipalité					Fixé par le conseil
• d'une cession de terrain et d'un versement					Fixé par le conseil
4) Étude d'un projet exigeant un plan image					
• projet majeur (5 terrains et plus ou avec création de rue)		400\$			
• projet relatif à un commerce d'hébergement autre qu'un gîte touristique ou une résidence de tourisme					
- Moins de 20 unités		200\$			
- 20 unités et plus		400\$			
5) Permis de construction					
a) pour un usage de la catégorie « habitation »	12 mois				
• habitation unifamiliale ou bifamiliale isolée	(Renouvelable une seule fois pour 6 mois pour 50\$)		200\$		
• habitation plurifamiliale et autres habitations			100\$ par logement		
• chalet rustique, camp de chasse			100\$		
• logement accessoire			100\$		



TABLEAU COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS (L A U , art 119, 6°)

Type de permis ou de certificats	Validité	Étude	Permis	Certificat	Aucun ⁴
<ul style="list-style-type: none"> • rénovation, amélioration, agrandissement et transformation avec modification de la structure et/ou aux divisions intérieures d'un bâtiment principal 			50\$		
b) pour un usage des autres catégories d'usage	12 mois (Renouvelable une seule fois pour 6 mois pour 50\$)				
<ul style="list-style-type: none"> • construction neuve et agrandissement d'un commerce, d'une industrie ou d'un bâtiment communautaire/institutionnel 			2,50\$/ m ² de superficie de plancher		
<ul style="list-style-type: none"> • construction d'une antenne et/ou d'une tour de télécommunication 			1 500\$		
<ul style="list-style-type: none"> • rénovation, amélioration, ou transformation avec modification de la structure et/ou aux divisions intérieures d'un bâtiment principal 			100\$		
c) pour un bâtiment accessoire	12 mois (Renouvelable une seule fois pour 6 mois pour 25\$)				
<ul style="list-style-type: none"> • garage et abri d'auto permanent <ul style="list-style-type: none"> - construction - rénovation, amélioration ou transformation d'une ou plusieurs façade(s) 			50\$		
<ul style="list-style-type: none"> • ferme 			25\$		
<ul style="list-style-type: none"> • ferme 			50\$		
<ul style="list-style-type: none"> • atelier, remise, serre, pergola, gloriète, abris à bois et autres bâtiments accessoires à un usage habitation 			50\$		
<ul style="list-style-type: none"> • bâtiments accessoires aux autres catégories d'usage 			100\$		
<ul style="list-style-type: none"> • rénovation, amélioration ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ou d'une construction accessoire à un usage habitation 			25\$		



TABLEAU COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS (L A U , art 119, 6°)

Type de permis ou de certificats	Validité	Étude	Permis	Certificat	Aucun ⁴
<ul style="list-style-type: none"> • rénovation, amélioration ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ou d'une construction accessoire aux autres catégories d'usage 			50\$		
d) pour la construction d'un chemin (privé ou public)	12 mois (Renouvelable une seule fois pour 6 mois pour 50\$)		50\$ pour les premiers 100 mètres linéaires (ml) et 1 \$/ml additionnel ¹		
e) pour les autres usages, travaux et constructions					
<ul style="list-style-type: none"> • installation septique : <ul style="list-style-type: none"> - construction - modification, réparation ou remplacement 	12 mois (Renouvelable une seule fois pour 6 mois pour 50\$)		150\$ 50\$		
<ul style="list-style-type: none"> • ouvrage de captage d'eau souterraine (puits) 			100 \$		
6) Certificat d'autorisation :					
a) pour un équipement ou une construction accessoire					
<ul style="list-style-type: none"> • remontée mécanique et télécabine 				300\$	
<ul style="list-style-type: none"> • spa, piscine démontable², piscine creusée ou semi-creusée et piscine hors-terre 	6 mois			50\$	
<ul style="list-style-type: none"> • terrain de tennis et autre terrain de sport ou de jeux 				50\$	
<ul style="list-style-type: none"> • construction rattachée au bâtiment principal (balcon, terrasse, escalier, véranda, etc.) 				50\$	

¹ Calculé au centre du chemin

² La personne qui a obtenu un certificat d'autorisation pour installer une piscine démontable n'est pas tenue de faire une nouvelle demande pour la réinstallation d'une piscine démontable au même endroit et dans les mêmes conditions



TABLEAU COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS (L A U , art 119, 6°)

Type de permis ou de certificats	Validité	Étude	Permis	Certificat	Aucun ⁴
• terrasse commerciale	1 ^{er} avril au 31 octobre			50\$	
• enseigne et affichage permanent	6 mois			50\$	
• quai, descente et élévateur à bateau à des fins privées, publiques ou communautaires	6 mois			50\$	
b) pour la démolition ou le déplacement d'un bâtiment					
• déplacement d'une construction ou d'un bâtiment sur le terrain	48 h			50\$	
• transport d'une construction ou d'un bâtiment sur un autre terrain				200\$	
• démolition d'un bâtiment principal	6 mois			50\$	
• démolition d'un bâtiment accessoire ou additionnel				25\$	
c) pour l'aménagement					
• aménagement de terrain incluant du remblai, déblai	12 mois			25\$	
• entrée charretière et espace de stationnement				25\$	
• aménagement de terrain pour les autres usages				50\$	
• travaux ou ouvrages en bordure d'un lac, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau (rive et littoral)				50\$	
• abattage d'arbre privé				Gratuit	
d) pour les usages temporaires ou permanents					
• carrière, « gravière » ou sablière	Durée du permis de construction de chemin privé ou public			500\$	



TABLEAU COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS (L A U , art 119, 6°)

Type de permis ou de certificats	Validité	Étude	Permis	Certificat	Aucun ⁴
<ul style="list-style-type: none"> coupe forestière de plus de 30% des tiges commerciales de la ressource forestière, abattage d'arbre sur un terrain ayant une pente de plus de 30% abattage d'arbre dans une zone où l'exploitation forestière est non-permise. 	24 mois			100\$	
<ul style="list-style-type: none"> usage temporaire ou vente de produits artisanaux et du terroir (excluant les ventes de garage) 	30 jours			25\$	
e) pour les autres usages, travaux et constructions					
<ul style="list-style-type: none"> utilisation de la voie de circulation lors des travaux de construction 	6 mois			Gratuit	
<ul style="list-style-type: none"> roulotte de chantier, roulotte privée pendant la construction ou bureau de vente 				Gratuit	
<ul style="list-style-type: none"> bâtiment temporaire 				Gratuit	
7) certificat d'autorisation divers :				25\$	
<ul style="list-style-type: none"> travaux sans modification de la structure et/ou aux divisions intérieures du bâtiment 				50\$	
<ul style="list-style-type: none"> l'installation d'un abri d'auto temporaire 					X
<ul style="list-style-type: none"> l'installation d'une clôture à neige 					X
<ul style="list-style-type: none"> foyer extérieur 					X
<ul style="list-style-type: none"> conteneur à déchets 					X



TABLEAU COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS (L A U , art 119, 6°)

Type de permis ou de certificats	Validité	Étude	Permis	Certificat	Aucun ⁴
• thermopompe et autre appareil de même nature					X
• capteur énergétique	6 mois			Gratuit	
• objet d'architecture du paysage					X
• vente de garage					X
• le remplacement ou la réparation du revêtement extérieur pourvu que les matériaux utilisés soient identiques, de nature équivalente ou supérieure et sauf si un PIIA s'applique	6 mois			Gratuit	
• la pose de bouche d'aération					X
• les travaux de peinture sauf si un PIIA s'applique					X
• les travaux de créosotage des murs ou du toit et de goudronnage du toit					X
• les travaux de consolidation de la cheminée					X
• les travaux d'isolation et de ventilation à condition que la structure ne soit pas modifiée ou manipulée					X
• l'installation ou le remplacement des gouttières					X
• la réparation des joints de mortier					X
• le remplacement de vitres ou baies vitrées dans l'emplacement existant, tant qu'aucunes modifications ne soient apportées à l'encadrement de la fenêtre					X



TABLEAU COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS (L A U , art 119, 6°)

Type de permis ou de certificats	Validité	Étude	Permis	Certificat	Aucun ⁴
• la réparation ou le remplacement des éléments endommagés ou détériorés d'un balcon, pourvu qu'il n'y ait pas d'agrandissement ou de modification (main courante, marches, planchers, etc)					X
• le remplacement de l'entrée électrique pourvu que le filage électrique à l'intérieur des murs et plafonds ne soit pas modifié					X
• l'ajout de prises électriques, commutateurs, éclairage ou divers travaux similaires					X
• l'installation d'un système d'alarme (feu, vol, etc.)					X
• la transformation ou la modification d'un système central de chauffage (ex : le changement du brûleur à l'huile pour une fournaise électrique)					X
• la réparation ou le remplacement du système de plomberie (tuyaux, évier, toilette, bain) pourvu que les travaux ne nécessitent pas la démolition de murs ou autres composantes de la charpente et ne concernent pas l'installation septique					X
• l'installation d'un évacuateur de fumée (hotte de poêle) dans le cas d'une occupation strictement résidentielle					X
• la réparation ou la construction d'étagères et d'armoires sauf dans le cas d'une rénovation complète de la cuisine					X
• le remplacement ou la modification du revêtement d'un plancher					X
• la plantation de végétaux indigènes dans la rive, ou toute plantation hors-rive					X



TABLEAU COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS (L A U , art 119, 6°)

Type de permis ou de certificats	Validité	Étude	Permis	Certificat	Aucun ⁴
8) Demande de modification à la réglementation touchant					
- le Plan d'urbanisme		600\$			
- les règlements d'urbanisme		1 200\$			
- le Plan et les règlements d'urbanisme		1 800\$			
9) Demande de dérogation mineure		500\$ pour une dérogation et 100\$ par terrains supplémentaires			
10) Demande liée au règlement de PAE		200\$ ³			
11) Demande pour un usage conditionnel		200\$			
12) Demande de PPCMOI		500\$			
13) Demande de PIIA		Gratuit			
14) Demande de changement d'usage	9 mois			50\$	
15) Demande d'exploitation d'un usage autre que résidentiel	6 mois			50\$	

³ Les frais inclus les modifications aux règlements

⁴ Même si aucun permis ou certificats n'est requis pour certains ouvrages ou travaux mentionnés, cela n'exclut pas le citoyen d'effectuer une déclaration de travaux auprès de la Municipalité

